

plus répandue est agent d'entretien, qui regroupe 15 % des emplois féminins. Elles sont plus de 2 700 à exercer ce métier. Elles sont également nombreuses à exercer le métier d'aide à domicile ou d'aide ménagère (1 500) et celui d'employée de maison (1 200).

Les hommes seniors ont deux métiers spécifiques : agriculteurs et conducteurs de véhicules (respectivement 1 500 et 1 200 emplois). Ils occupent également des métiers plus qualifiés que les femmes, et sont notamment plus fréquemment cadres de la fonction publique ou médecins. Plus de 1 500 hommes seniors occupent ces emplois.

Sarah **Abdouni**
Chargée d'études

La réforme des retraites dans les grandes lignes

Dès la mi-2011, l'âge légal de départ à la retraite recule progressivement. Il passera de 60 ans aujourd'hui à 62 ans en 2018. L'âge de la retraite à taux plein recule de 2 ans pour atteindre 67 ans en 2023. Des dérogations sont accordées à certaines personnes. Les salariés justifiant d'une incapacité physique supérieure ou égale à 10 % liée à un travail pénible, les personnes ayant commencé à travailler tôt et ayant cotisé deux ans de plus que la durée légale, les travailleurs handicapés et les mères âgées de 55 ans ou plus ayant trois enfants peuvent partir plus tôt à la retraite.

Pour en savoir plus : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/RETRAITESmodedemploi.pdf>

Des logements spacieux mais qui comportent de

Les personnes âgées occupent très souvent un logement qui pourrait sembler idéal aux plus jeunes : une maison individuelle, spacieuse, dont ils sont propriétaires. Mais si les plus de 50 ans disposent de davantage d'espace, ils occupent également des logements anciens. Ceci a des conséquences sur leur qualité : 63 % des logements de seniors présentent au moins un défaut. Les installations électriques posent particulièrement problème.

C'est d'abord l'espace qui caractérise le logement des seniors¹. Les plus de 50 ans disposent d'un nombre de pièces plus important que la moyenne : 1,66 pièces par personne, contre 1,15 parmi les ménages âgés de 15 à 49 ans. Leurs logements sont plus spacieux, 61 % ayant une surface d'au moins 70 m², contre 55 % chez les 15-49 ans. Bien que les propriétaires soient généralement les mieux lotis, les seniors locataires disposent eux aussi d'un espace supérieur à la moyenne.

Avec l'avancée en âge, les ménages seniors profitent d'un espace de plus en plus grand. Le nombre de pièces par personne s'accroît de 1,53 pièces par personne chez les pré-seniors à plus de 2 pièces chez les grands seniors.

Avec le départ des enfants, la diminution de la taille des ménages s'amorce à partir de 45 ans, mais le logement reste souvent le même. Entre 50 et 54 ans, la taille du ménage diminue encore et se situe en dessous de la moyenne réunionnaise (3 personnes). Enfin, parmi les personnes âgées d'au moins 75 ans, seul un ménage sur sept comporte plus de deux personnes. Parallèlement, le nombre de pièces du logement se stabilise autour de 4 à partir de 40 ans, évoluant peu par la suite.

Ainsi, les seniors sont moins exposés au surpeuplement que les plus jeunes. L'indice de surpeuplement permet de déterminer si la taille des logements - mesurée en nombre de pièces - est adaptée au nombre de personnes du ménage et à sa composition. À La Réunion, 18 % des ménages vivent dans des logements trop petits pour eux. En comparaison, moins de 6 % des ménages seniors vivent dans ces conditions. Au contraire, trois ménages seniors sur quatre vivent en situation de sous-peuplement, c'est à dire qu'ils disposent au moins d'une pièce en plus comparativement à leurs besoins.

Des habitations parmi les plus anciennes de l'île

Installés depuis 20 ans en moyenne, les seniors résident majoritairement dans des habitations qui sont parmi les plus anciennes de l'île. La moitié vivent dans des logements construits avant 1981 (les deux tiers parmi les grands seniors), contre 23 % chez les moins de 50 ans.

La qualité des logements en est affectée, particulièrement pour les grands seniors où certains éléments de confort sont encore inexistants. Malgré tout, le parc de logements dit « sans confort » a quasiment disparu de l'île. On ne compte plus que 10 700 résidences principales qui n'ont pas au moins un des éléments de confort suivants : électricité, douche ou baignoire, eau courante. Mais ce parc est occupé pour moitié par les ménages seniors.

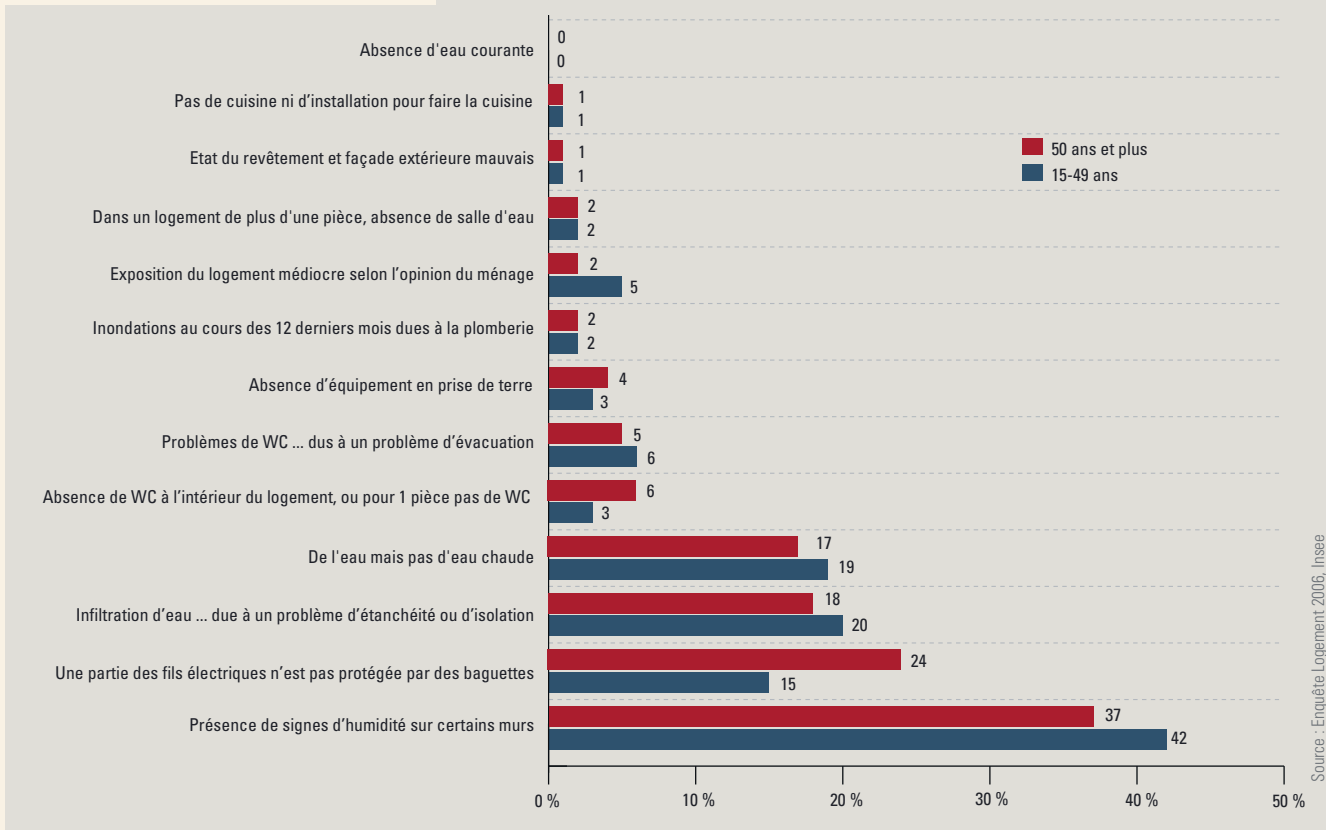
De façon générale, on retrouve au sein du logement des seniors les principaux défauts déjà observés dans le parc réunionnais : les signes d'humidité sur certains murs (37 %) ; l'absence de protection des fils électriques (25 %) ; l'infiltration d'eau (18 %) et l'absence d'eau chaude (17 %).

Selon 13 critères retenus par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) pour évaluer la qualité des logements, 64 400 logements présenteraient au moins un défaut, soit 63 % des logements accueillant au moins un senior.

Les grands seniors sont alors les plus pénalisés, à un âge où apparaissent les premiers handicaps. Ainsi, 71 % des logements de grands seniors présentent au moins un défaut, et plus d'un tiers en possèdent au moins deux. Les installations élec-

âgés, sans défauts

Pourcentage de résidences principales présentant chacun des 13 défauts (loi SRU)



triques posent particulièrement problème : 42 % vivent dans des logements où les fils électriques ne sont pas protégés et près de 10 % ne possèdent pas d'équipements en prise de terre.

Même si certains défauts peuvent paraître difficiles à vivre au quotidien, les personnes âgées sont parmi les plus satisfaites de leurs conditions de logement. Près de neuf ménages seniors sur dix considèrent en effet leur logement actuel comme acceptable ou satisfaisant. Ayant connu les éléments de confort moderne plus tardivement dans leur vie, les personnes âgées sont souvent moins exigeantes vis à vis de leurs conditions de logement.

Des seniors massivement propriétaires

Les seniors sont plus souvent propriétaires de leur logement : 69 % des ménages possèdent leur foyer, contre 55 % des 35-49 ans. Pour le reste, les seniors se répartissent entre locataires (27 %

et logés gratuitement (4 %). L'accession à la propriété progresse avec l'âge, et les deux tiers des pré-seniors sont déjà propriétaires. À partir de 65 ans, ils se stabilisent aux alentours de 72 %.

La proportion de seniors résidant en maisons individuelles culmine à 81 %. L'accession à la propriété s'accompagne logiquement d'un transfert vers l'habitat individuel : 95 % des seniors propriétaires ont acquis une maison. Les locataires quant à eux se répartissent équitablement entre maisons (44 %) et appartements (55 %).

Lorsqu'ils sont locataires, c'est majoritairement dans le social

Le recours à la location est le plus important chez les pré-seniors (30 %), qui correspondent à la classe d'âge encore en activité. Lorsqu'ils sont locataires, les seniors occupent majoritairement des logements sociaux (58 %, contre 44 % pour les 15-49 ans). Globalement, ils occupent 31 % du parc locatif social. Leur installation dans des

logements sociaux, en moyenne plus ancienne, permet d'expliquer ce recours plus faible au locatif privé. Ils ont vraisemblablement pu bénéficier de la construction soutenue de logements locatifs sociaux au cours des années 1990.

Frédéric Kosmowski
Chargé d'études

Sources

Le Recensement de la population 2007 est la principale source de cette étude. L'Enquête Logement de 2006 a permis d'apporter les éclairages sur le parc locatif social et la qualité des logements, au travers des critères de décence de la loi SRU.

¹ Les logements des seniors regroupent les 105 000 résidences principales dont le chef de famille à 50 ans ou plus.